

Bundesgericht
Tribunal fédéral
Tribunale federale
Tribunal federal



CH - 1000 Lausanne 14
Tel. 021 318 91 02
Fax 021 323 37 00
E-Mail: Direktion@bger.admin.ch
Dossier n° 11.5.2 / 52.1

Bundesstrafgericht
Tribunal pénal fédéral
Tribunale penale federale
Tribunal penal federal



Casella postale 2027
CH-6501 Bellinzona
Tel.+41 (0)91 822 62 62
Fax +41 (0)91 822 62 42
E-Mail info@bstger.admin.ch

Communiqué de presse commun au Tribunal fédéral et au Tribunal pénal fédéral du 5 octobre 2007

PAS D'EMBARGO

Séance du Tribunal fédéral et du Tribunal pénal fédéral du 4 octobre 2007 à Bellinzone, concernant l'exercice de la surveillance

Depuis le 1er janvier 2007, le Tribunal fédéral exerce la surveillance administrative sur la gestion du Tribunal pénal fédéral à Bellinzone. Le 4 octobre 2007, la Commission administrative du Tribunal fédéral a rencontré la Commission administrative du Tribunal pénal fédéral à l'occasion d'une séance ordinaire en matière de surveillance. Etaient présents pour le Tribunal fédéral: le Président Arthur Aeschlimann, la Vice-Présidente Susanne Leuzinger-Naef, le Juge fédéral Lorenz Meyer, le Secrétaire général Paul Tschümperlin ainsi que l'adjointe du Secrétaire général et responsable de la communication Sabina Motta. Pour le Tribunal pénal fédéral: le Président Alex Staub, le Vice-Président Andreas Keller, le Juge fédéral Tito Ponti, la Secrétaire générale Mascia Gregori Al-Barafi et le Secrétaire général adjoint Patrick Guidon.

La séance avait pour sujet, en plus des questions usuelles en matière de surveillance, un échange de vues sur le rapport de la Commission de gestion du 5 septembre 2007 sur l'examen du fonctionnement des autorités de poursuite pénale de la Confédération.

S'agissant du volume des affaires, le Tribunal fédéral a constaté que le Tribunal pénal fédéral était en mesure de traiter les causes pendantes avec les ressources mises à sa disposition: Cour des affaires pénales: 18 affaires introduites, 18 affaires liquidées; Ire Cour des plaintes: 180 affaires introduites, 207 affaires liquidées; Ile Cour des plaintes: 160 affaires introduites, 110 affaires liquidées (chiffres se rapportant à la période du 01.01.2007 au 30.09.2007).

Quant au personnel, le Tribunal pénal fédéral constate que le recrutement et l'accroissement des effectifs se déroulent de manière positive. Il est particulièrement satisfait d'avoir à sa disposition du personnel qualifié, à même de travailler dans les trois langues officielles.

A propos du rapport précité de la Commission de gestion du 05.09.2007 et de ses conséquences, le Tribunal fédéral a déclaré, une fois encore, qu'il n'était compétent que dans la mesure où les questions à examiner ont des répercussions après le 1er janvier 2007. Le Tribunal pénal fédéral a ensuite donné des informations sur l'état de la procédure. Il communiquera sa prise de position sur le rapport précité à la Commission de gestion d'ici à la fin du mois de novembre 2007 et en transmettra une copie au Tribunal fédéral. Ce dernier a pris connaissance du fait que le rapport de la Commission de gestion n'avait pas eu d'influence négative sur la bonne marche des affaires du Tribunal pénal fédéral. Il en résulte qu'il n'est pas nécessaire que le Tribunal fédéral prenne des mesures pour l'instant.

Du point de vue des deux Tribunaux, la séance s'est déroulée de manière constructive et positive.

On ne donnera en l'état pas d'autres informations.

Distribution

Journalistes accrédités auprès du Tribunal fédéral et du Tribunal pénal fédéral

Bellinzona/Lausanne, le 5 octobre 2007